

COMMUNE DE MONTEMBOEUF

Département de la Charente- Arrondissement de Confolens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 20/09/2021

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. SARDIN – M. TRAPATEAU - M. COLDEBOEUF – M^{me} THIMONIER.

EXCUSÉS : M^{me} JACQUELIN – M^{me} BENKISSOUS – M^{me} ROUGIER

Secrétaire de séance : M^{me} Séverine BOUCHER

M^{me} JACQUELIN donne pouvoir à M. BOURNIER.

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M^{me} ROUGIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

Objet : Adoption du rapport du service public d'assainissement collectif 2020/ D2021_6_7

Monsieur BOURNIER, premier adjoint, informe que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de MONTEMBOEUF. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

À Montembœuf, le 28 septembre 2021



Le Maire,
Jean-Marie TRAPATEAU

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en mairie le 28 septembre 2021.